

Hubert Aquin et les Éditions Parti pris (1965)

C'est en nous rencontrant, Laurent Girouard et moi, le 14 janvier 2015, pour préciser son apport à la fondation de la maison d'édition et son travail en tant que premier directeur que j'apprends, par l'un des documents dont il me donne ce jour-là une photocopie, que la maison aurait pu publier *Prochain épisode*, le « premier » roman d'Hubert Aquin !

Grâce à l'édition critique de ce roman²⁸⁶, il n'est pas difficile, maintenant, de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit la lettre inédite qui suit.

Hubert Aquin entre en clandestinité le 18 juin 1964. Le 5 juillet, il est arrêté par la police. Le 15 juillet, c'est l'enquête préliminaire pour déterminer s'il y a matière à procès (vol d'auto et port illégal d'arme offensive). Représenté par le psychiatre Pierre Lefebvre devant le juge Claude Wagner, il est hospitalisé à l'Institut psychiatrique Albert-Prévost plutôt que d'être emprisonné à Bordeaux.

C'est à Albert-Prévost que, du 27 juillet au 22 septembre 1964, il écrit les deux-tiers environ de *Prochain épisode*. Le 22 septembre, il comparaît en vue de sa remise en liberté sous cautionnement. Il se réinstalle chez lui, où il retrouve sa bibliothèque. Et, tout en reprenant ses travaux à la télévision de Radio-Canada et à la revue *Liberté*, il termine le roman, le corrige, le retravaille et le fait dactylographier. L'auteur le soumet le 19 janvier 1965 au Cercle du livre de France, maison d'édition dirigée par Pierre Tisseyre, qui l'accepte le 25 janvier. Le contrat, envoyé le 2 février, est signé le 2 mars, juste avant d'écrire la lettre que voici :

Montréal le 2 mars [19]65

Mon cher Laurent,

J'ai fait un choix difficile : ce qui m'a été difficile, c'a été de choisir de ne pas soumettre mon roman aux Éditions Parti Pris et de renoncer à cette possible entente que nous aurions pu conclure.

²⁸⁶ Hubert Aquin, *Prochain épisode*, édition critique établie par Jacques Allard avec la collaboration de Claude Sabourin et Guy Allain, BQ, 1995.

C'est fait : je ne m'en flatte, ni [ne] m'en excuse. Mon roman sera édité par une autre maison que Parti Pris ! (Je compte te commenter cette décision de vive voix.)

Toutefois, la promesse verbale que j'ai déjà faite à Pierre Maheu de publier un essai (groupant « La fat. culturelle »²⁸⁷ et des inédits) tient toujours : j'ai fait insérer au contrat d'édition que je viens de signer une clause à cet effet. Cette clause, bien sûr, n'est pas contraignante pour Parti Pris, elle n'engage que moi : c'est-à-dire que je vous soumettrai (au sortir du Palais de Jus. ou à la Prison) un livre d'essais (ou un essai). Je te fais part de ceci de telle sorte que tu puisses en informer les « associés²⁸⁸ ».

Je te passe un coup de fil dans un avenir rapproché et je te prie de croire en mon amitié

Hubert Aquin

L'auteur quitte l'hôpital qui lui sert de prison le 22 septembre 1964, comme il a été dit, et comparaît le 30 octobre en vue d'un procès devant juge sans jury²⁸⁹. Le roman, achevé d'imprimer mois pour mois un an plus tard, est lancé le 2 novembre 1965 à Montréal.

« La collaboration d'Aquin à *Parti pris* a été brève et ponctuelle. Peu après la fondation de la revue, à l'automne de 1963, Aquin a participé à quelques réunions de travail du groupe ; en janvier et février 1964, il a aussi fait paraître deux articles dans la revue²⁹⁰ ». L'auteur connaît Pierre Maheu, le directeur de la revue, depuis les débuts, pour ainsi dire. L'essai ou le livre d'essais, plutôt ce dernier, étant donné le développement de l'œuvre déjà faite et à venir, aurait donc pu paraître en février 1966 (trois mois après la publication du roman) ou en mai 1966 (six mois). Mais cela,

²⁸⁷ Hubert Aquin, « La fatigue culturelle du Canada français », *Liberté*, Montréal, n° 23, mai 1962. Ce long et important article n'a pas été recueilli par l'auteur de son vivant.

²⁸⁸ Allusion au nom de la maison, bientôt officialisé : L'Association coopérative d'éditions Parti Pris. La « jeune maison à la mode » dont parle Jacques Allard dans sa Présentation, ce ne serait pas les Éd. du Jour (fondées en 1961), mais les Éd. Parti pris (fondées en 1964) qui, en février 1965, ont déjà publié *La ville inhumaine* (février 1964), roman de Laurent Girouard, *Le cassé* (novembre 1964), nouvelles de Jacques Renaud, *L'afficheur hurle* (janvier 1965), poème de Paul Chamberland, et *La chair de poule* (février 1965), nouvelles d'André Major.

²⁸⁹ Il ne sera libéré judiciairement que le 4 mars 1966.

²⁹⁰ Hubert Aquin, *Mélanges littéraires II. Comprendre dangereusement*, édition critique établie par Jacinthe Martel avec la collaboration de Claude Lamy, Montréal, BQ, 1995, p. 199 (dans une présentation par les deux éditeurs). Ces deux articles sont « Profession : écrivain » et « Le corps mystique ».

comme on sait, ne se fera pas.

En 1971, il publie, toujours au Cercle du livre de France, *Point de fuite*²⁹¹. Ce livre pourrait donner une idée du recueil de textes divers qu'il voulait publier chez Parti pris²⁹².

²⁹¹ *Point de fuite*, édition critique établie par Guylaine Massoutre, Montréal, BQ, 1995.

²⁹² Pour avoir une meilleure idée de ce qu'avait déjà rédigé l'auteur de 1947 à 1965 ou 1966 du côté de l'essai, il faut regarder dans les deux tomes de *Mélanges littéraires*, publiés en 1995 : *Profession : écrivain*, édition critique établie par Claude Lamy avec la collaboration de Claude Sabourin, et *Comprendre dangereusement*, édition critique établie par Jacinthe Martel avec la collaboration de Claude Lamy.